

NOMINATION AU GRADE D'IDIV À TITRE PERSONNEL (FIN DE CARRIÈRE) TABLEAU 2012 CAP DU 17 ET 18 DÉCEMBRE 2012

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

Nous ne pouvons commencer cette CAP sans revenir sur le contexte actuel et la négociation nationale interprofessionnelle. Les conclusions, attendues pour la fin décembre 2012, sont susceptibles d'être retranscrites dans une loi et donc un débat parlementaire au début de l'année 2013. Dans cette négociation, le Medef campe sur des positions inacceptables que l'on peut résumer ainsi :

- ➔ fini, le CDI, bien trop « rigide » aux yeux des organisations patronales ;
- ➔ assouplissement des procédures relatives au licenciement ;
- ➔ limitation des recours en justice pour les salariés et du montant des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ;
- ➔ passage à la moulinette du licenciement économique et réduction des délais de procédures...

Au-delà de la provocation de ces propositions, chacun d'entre nous peut mesurer qu'elles conduisent à une impasse économique et sociale, les salariés toujours plus considérés comme variable d'ajustement des choix patronaux. La CGT ne laissera pas faire.

Pour en revenir à la DGFIP, la CGT souhaite revenir sur la journée de mobilisation du 27 novembre dernier où près d'un agent sur quatre était en grève.

Cette journée s'est tenue dans un climat général et dans un contexte particulièrement difficiles, alors que la crise produit des effets dévastateurs qui plombent incontestablement le climat social et alimentent la résignation de nombreux salariés et fonctionnaires.

C'est avec lucidité et sens des responsabilités que la CGT Finances Publiques mesure ces résultats. A un moment charnière pour l'avenir de la DGFIP et dans un contexte politique particulièrement mouvementé en raison de l'ampleur de la crise, cette journée d'action doit s'analyser comme une étape dans la construction du rapport de force indispensable à opposer aux attaques notamment portées contre l'emploi, les rémunérations, les carrières et les missions. La DGFIP n'a aujourd'hui dans les faits plus les moyens de fonctionner correctement et d'assurer tout à la fois un service public de qualité et de bonnes conditions de travail.

Forte de ce constat, la CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels à mener la bataille des idées et à emporter dans les services, la conviction de poursuivre la mobilisation engagée !

Montreuil, le 25 janvier 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

La suppression de 2 062 emplois supplémentaires s'ajoutant aux précédentes, a été programmée dans le PLF sous couvert de « Modernisation de l'Action Publique » nouveau nom d'une RGPP prétendument abandonnée.

De tout le réseau, remonte la lassitude, la démotivation et le ras-le-bol des collègues. L'édifice ne tient plus que grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des agents. Les personnels de la DGFIP attendent autre chose que des déclarations d'intention se brisant chaque fois sur les réalités budgétaires. Au-delà des préoccupations affichées pour leurs conditions de travail, ils sont en attente de réalisations concrètes et d'une juste reconnaissance des efforts consentis.

C'est d'autant plus le cas pour les collègues en fin de carrière qui postulent à cette nomination.

Avant d'aborder la CAP proprement dite et la nomination au grade d'IDIV fin de carrière pour le tableau complémentaire 2012, nous notons que la nomination au grade d'IDIV fin de carrière pour la filière fiscale est devenue une « promotion » à titre personnel des inspecteurs au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale à compter de cette sélection suite à la fusion des statuts.

Pour nous, il s'agit bien d'une sélection en fin de carrière dans la mesure où vous imposez une mise en retraite dans les 6 mois de la promotion.

Ensuite, nous souhaitons avoir des éléments sur le tableau de nomination au grade d'inspecteur divisionnaire de classe normale 2013 ; en effet, la CAP correspondante au tableau 2013 devait se tenir en même temps que ce tableau complémentaire 2012. A ce jour, toujours aucun élément, pas de circulaire et les collègues qui pourraient être concernés se posent légitimement beaucoup de questions. Au vu des discussions sur le plan de qualification, nous partageons ces inquiétudes. La situation est inacceptable car bon nombre de collègues sont dans l'attente.

Cette année encore, de nombreuses interrogations ont vu le jour concernant le reclassement des promus LA ou exam pro ou concours interne avant 2007 et le reclassement fictif et notamment la non prise en

compte du NES dans ce reclassement fictif. Nous vous demandons également de bien prendre en compte l'ensemble des réductions d'ancienneté obtenues dans le cadre de la notation en catégorie A et que le reclassement fictif se fasse à compter de la date de nomination en catégorie A (comme c'est le cas aujourd'hui, suite aux dispositions du décret de 2006-1827).

Pour ces collègues promus avant 2007, les attentes sont encore nombreuses. Nous rappelons, encore une fois, que les inspecteurs restent les grands oubliés des accords Jacob et qu'il convient de revoir d'urgence leur carrière. Ainsi, le reclassement des agents issus de promotion interne proposé par cet accord, s'il est favorable pour les promotions actuelles crée une grande inégalité par rapport aux promotions antérieures dans la mesure où aucune mesure transitoire n'est encore appliquée.

Pourtant, les exemples d'injustice ne manquent pas (nous aurons l'occasion d'évoquer plusieurs dossiers dans cette CAP). Sur ce sujet, il est urgent d'agir.

Par ailleurs, la note prévoit que les candidats ne doivent pas avoir d'avis défavorable de leur directeur.

Sur ce point, nous restons intransigeants quant aux avis défavorables formulés : ils doivent être suffisamment motivés pour permettre à la CAPN de juger du bien fondé de ces derniers. Ainsi, il serait de bon ton que ces avis défavorables soient automatiquement communiqués avec les notations des intéressés.

Sur le plan matériel et dans le cadre de la consultation, nous demandons à avoir la motivation de la non sélection pour chaque candidat non retenue (comme cela figure dans le fichier des candidatures pour la filière gestion publique dans la colonne observations).

Enfin, reste-t-il des possibilités de sélection pour cette promotion et à quelle hauteur ? Nous souhaitons avoir les éléments précis concernant les taux de promotion et les données à ce sujet.

Nous évoquerons plusieurs dossiers particuliers (carrières longues, interruption de carrière...) sur lesquels nous vous demanderons une attention toute particulière.

Compte-rendu :

- ▶ Concernant le climat social, la grève du 27 novembre et l'état du dialogue social, le président de la CAPN a partagé notre avis sur le fait que le dialogue social est important et qu'il doit continuer à être riche et partagé.
- ▶ Sur les accords JACOB, la DGFIP est en interaction avec la fonction publique. La direction laisse à la DGAFP ce dossier, qui en est en charge statutairement.
- ▶ Pour 2013 le dispositif de nomination au grade d'Idiv n'est pas remis en cause mais la direction générale est en attente des taux de promotion qui impactent ce processus.
- ▶ L'appel à candidature pour le tableau d'avancement 2013 sera publié en janvier.
- ▶ Les dossiers individuels vont être traités dans le cadre de cette CAPN :

Concernant la sélection au grade ldiv fin de carrière, cette année encore les modes de fonctionnement sont différenciés dans les deux filières.

Sur le correctif des accords Jacob, ce dispositif a vocation à se prolonger l'année prochaine.

Les conditions d'ancienneté pour les agents étant devenus inspecteurs avant 2007 seront donc soumises à une « jacobisation fictive. »

Sur les modalités d'application de ce calcul, ils se feront à partir de la date de titularisation des agents pour cette année encore mais la DG n'est pas opposée pour 2013 à l'examiner sous l'angle de la date de nomination, plus proche de l'esprit « Jacob ».

Sur les prises en compte des réductions/majorations, les calculs ont été effectués avec précision et en en tenant compte.

Sur les avis défavorables, la direction générale laisse le soin aux organisations syndicales de les évoquer.

Ce système est un dispositif fin de carrière mais c'est aussi un tableau d'avancement. Il n'y aura pas de promotion linéaire mais au mérite avec examen de dossiers en CAPN.

La question des carrières longues sera traitée et de nouvelles candidatures sont apparues.

Pour la filière fiscale, les agents en carrière longue ne sont pas inscrits d'office au projet mais leur dossier sera examiné au cours de la CAP.

Pour la filière Gestion Publique, au lieu d'une vingtaine habituellement, il y a eu 64 demandes cette année. Ce qui est une situation inhabituelle. L'évolution du dispositif fait naître des craintes chez les agents quant aux suites à venir.

21 demandes satisferont aux conditions l'année prochaine, 5 le seront dans les années à venir (2014, 2015 ou 2016), 7 demandes anticipées n'atteindront pas le 12ème échelon avant le départ en retraite. Ce sont trois situations atypiques qui seront traitées chacune indépendamment mais globalement par situation.

La CAPN a ensuite examiné des dossiers individuels. Des dossiers supplémentaires ont été ajoutés dans la liste de promotion et la direction générale a pris en compte, notamment, la carrière longue de certains agents.

Votes à l'issue de la CAPN :

➡ **Pour : Administration**

➡ **Contre : Fo, Solidaires**

➡ **Abstention : CGT, CFDT**

➡ Explication de vote : la CGT dénonce les contraintes budgétaires, mais a noté avec satisfaction des évolutions favorables lors de cette CAP.